

MÉMOIRE ET PATRIMOINE

DE LES MARCHES

Bulletin N° 25 – mai 2019

P3. GÉNÉALOGIE

Généalogie des Bellegarde, branche Les Marches

P9. LE SAVIEZ-VOUS ?

P10. TÉMOIGNAGE D'UN MARCHERU

Prise d'otages à Chignin

P13. INTERMEDE PATOISANT

La Prière, chanson de Georges BRASSENS
La Preyéra

ANIMATIONS À VENIR

Avril - Lancement du concours photos P. 14

11 mai - Troc de plantes P. 16

11 mai - Conférence, *Histoire de la viticulture en Savoie* P. 14

21 et 22 septembre
Journées Européennes du Patrimoine P.16

15 novembre - Conférence, *Les Contes et Légendes de Savoie* P.14



Blason Noyel de Bellegarde

Porte : *D'azur à la fasce haussée courbée en sphère rayonnante vers la pointe, mouvante des angles du chef et étincelante d'or, à quoi a été ajouté, par concession impériale de l'an 1540, un chef de l'Empire.*

Cimier : *sur une couronne d'or, une colombe d'argent, aux ailes éployées, la queue étendue, le bec ouvert et tourné vers la droite, la langue dardant des flammes de gueules (Patentes impériales).*

Supports : 2 aigles de sable

Le dessin ci-dessus est la reproduction du blason qui est en tête des preuves faites par la famille de Bellegarde par-devant la Royale Chambre des Comptes de Turin (Turin, imprimerie Roiale, 1765)*.

* Comte de Foras, *Le Blason. Dictionnaire et remarques*, Grenoble, Allier, 1883, folio 198.

Informations/adhésions

L'association « Mémoire et Patrimoine de Les Marches » a été fondée en juin 2006 et s'active depuis lors à réaliser son objectif : la sauvegarde, la valorisation et l'étude du patrimoine de la communauté de Les Marches dans toute sa diversité.

Pour information :

Merlet-Dassé Noëlle

Présidente de l'association

06 63 40 49 54

N° d'association : 0732015849

Adhésion : 10 euros et 5 euros pour mineurs, étudiants et demandeurs d'emploi.

Rédaction

Le premier numéro de ce périodique est paru en mai 2007.

Édité deux fois par an, le bulletin « Mémoire et Patrimoine de Les Marches » présente aux lecteurs le travail des différents groupes au sein de l'association, ainsi que des récits en rapport direct avec Les Marches.

Toute personne qui souhaite publier un article dans le bulletin doit soumettre son texte et les illustrations l'accompagnant, à la lecture du Comité de lecture.

Les articles parus et opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Directrice de publication

Noëlle MERLET-DASSÉ

Comité de lecture

Laurent BAL, Jean-Robert DASSÉ, Jeanine DUPOUX-PEYSSON, Marie-Madeleine JOSSEROND, Marc LEMEN, Gérard PLANES, Nadezhda SLAVOVA, Danielle THIABAUD, Gérard VEILLET.

Conception : par nos soins

Dépôt légal BNF : novembre 2015

BNF : N° ISSN : 2491-3278

©Tous droits réservés

Diffusion : chez des commerçants locaux à l'occasion des manifestations que l'association organise ou auxquelles elle est invitée, à la Médiathèque de Chambéry, aux Archives Départementales de la Savoie, BNF, AMALIVRE.

Impression : Allo Copy, Chambéry

Bulletin gratuit

Bonjour à tous,

La cathédrale Notre-Dame de Paris, inaugurée le 24 mars 1163, est le plus emblématique monument de France. Le monde retiendra la date du 15 avril 2019 et une Notre-Dame prise par les flammes, événement symbolique ? Mauvais présage dans le contexte actuel ? Non, ce n'est qu'une tragédie comme l'Histoire en a malheureusement déjà connu des milliers.

Car, construits pour l'éternité, les grands monuments n'échappent pas aux aléas du temps : guerres, accidents ou cataclysmes. S'ils sont capables d'édifier des merveilles, les hommes sont également capable de les anéantir, souvent volontairement lorsqu'il s'agit de conflits. Les constructions humaines résistent rarement aux négligences, au temps, à l'usure, au manque de financement pour leur entretien et leur restauration, conséquences de l'indifférence des hommes.

D'un côté, pour l'occasion, de grands donateurs se sentent pousser des ailes pour la reconstruction, de l'autre les modestes anges-gardiens d'un patrimoine moins vénéré, non protégé au titre des monuments historiques manquent de soutien : ces associations qui comme la notre veulent conserver et sauvegarder tous ces témoins de l'évolution de la société et qui s'évertuent à sensibiliser les élus, les propriétaires, le public à l'intérêt de ce petit patrimoine.

Assurément l'acte de reconstruction ou de restauration peut répondre à un besoin de continuité mémorielle et combler le manque causé par la destruction d'un ouvrage ayant une valeur symbolique, historique ou architecturale particulière. Bien évidemment, pour cette cause, il faut des fonds... mais cela vaut autant pour les grands monuments spectaculaires que pour les témoins ordinaires de la vie quotidienne.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui caractérise Les Marches pour vous ? C'est justement le thème de notre concours photos dont vous trouverez le règlement en page 14 de ce bulletin.

À l'agenda d'autres manifestations auxquelles vous êtes convié.e.s : troc de plantes, avec cette année une attention particulière pour les enfants, des conférences et les journées du patrimoine qui se termineront en chansons.

Je remercie les contributeurs et relecteurs pour ce bulletin n°25 et vous souhaite une bonne lecture.

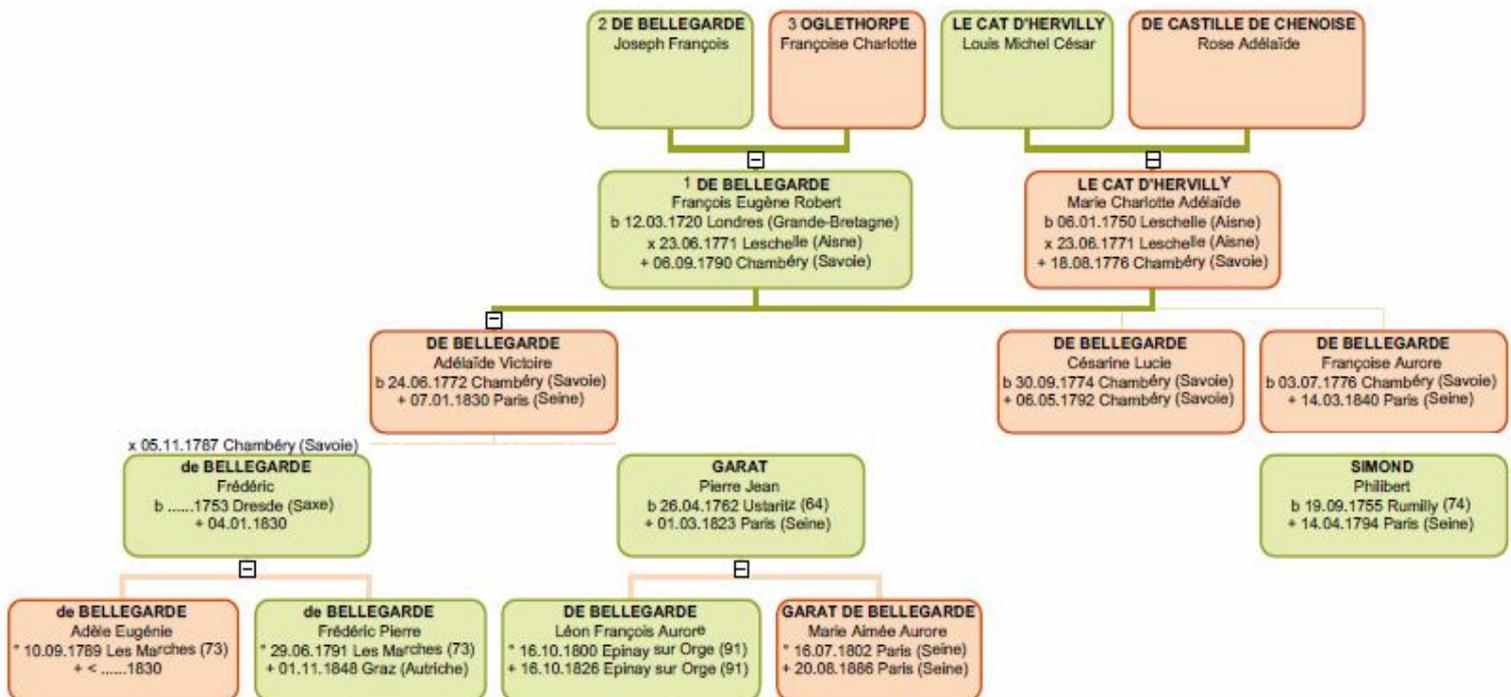
Noëlle Merlet-Dassé

Présidente de l'association

Mémoire et Patrimoine de Les Marches

Généalogie

GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE DE BELLEGARDE, branche des Marches

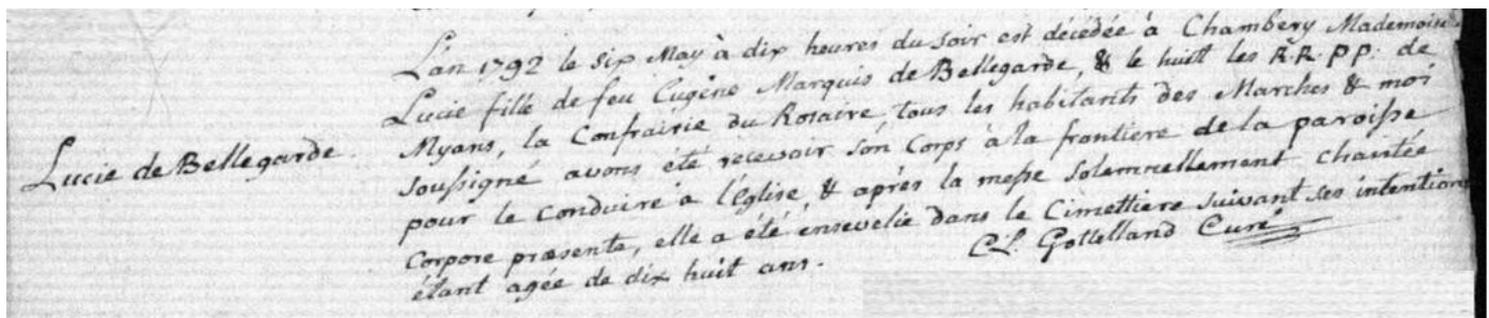


Arbre généalogique de la famille de Bellegarde : branche des Marches

Lors de recherches généalogiques dans les registres d'état-civil de notre commune, nous avons trouvé un acte qui nous a intrigué.

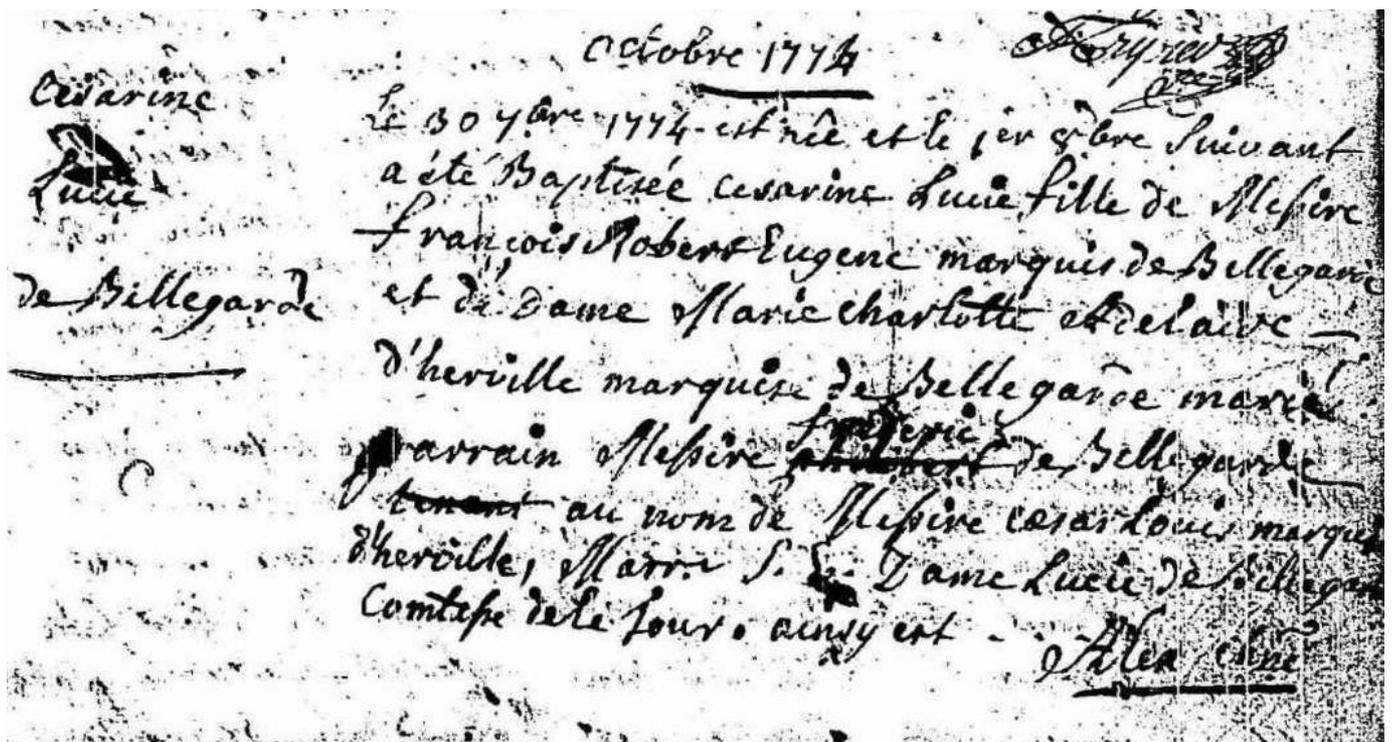
LUCIE DE BELLEGARDE

Cet acte de sépulture est celui de Césarine Lucie de Bellegarde qui a été inhumée en présence de nombreuses personnes de notre commune le 8 mai 1792 dans le cimetière des Marches.



Acte de sépulture de Césarine Lucie de Bellegarde

Baptisée le 30 septembre 1774 à Chambéry dans la paroisse Saint-Léger.



Acte de baptême de Lucie de Bellegarde

- Décédée de maladie le 6 mai 1792 dans cette paroisse.

LES NOYEL DE BELLEGARDE

Nous avons voulu en savoir plus sur sa famille : les Noyel de Bellegarde, origine de cette branche des Marches dont le blason est répertorié dans l'armorial de Foras. *Voir blason page suivante.*

Jusqu'en 1470, elle n'est connue que sous le nom de Noyelli devenu Noyel ou Noël. Famille issue de la bourgeoisie, elle a été anoblie de par l'importance des charges qu'elle a exercées (militaire, diplomatique, conseiller du Duc de Savoie).

En 1526, Béatrice de Portugal, Duchesse de Savoie, reçoit le château des Marches en échange de Caramagne (Piémont). C'est une forteresse construite à la limite du Dauphiné et du Duché de Savoie.



Château des Marches

NOYEL DE BELLEGARDE

Seigneurs de Bellegarde, des Marches, d'Entremont-Le-Vieux, de Villarbigny, La Tour de Servette puis marquis des Marches et comtes d'Entremont en Savoie, coseigneurs de la vallée de Bozel en Tarentaise, seigneurs de Burgin en Maurienne, de Mieudry en Genevois, comtes de Boringe, de Saint-Romain et de Nangy en Faucigny, marquis de Cursinge, seigneurs de Draillant et de Cervens, coseigneurs de Charmoisy en Chablais, seigneurs de Mons en Bresse, etc.



Porte : *D'azur à la fasce haussée courbée en sphère rayonnante vers la pointe, mouvante des angles du chef et étincelante d'or, à quoi a été ajouté, par concession impériale de l'an 1540, un chef de l'Empire.*

Cimier : *sur une couronne d'or, une colombe d'argent, aux ailes éployées, la queue étendue, le bec ouvert et tourné vers la droite, la langue dardant des flammes de gueules (Patentes impériales).*

Supports : 2 aigles de sable

Le dessin ci-dessus est la reproduction du blason qui est en tête *des preuves faites par la famille de Bellegarde par-devant la Royale Chambre des Comptes de Turin* (Turin, imprimerie Roiale, 1765)¹.

Les Noyel de Bellegarde seront seigneurs des Marches et d'Entremont de 1531 à 1830. Au moment de la naissance de Lucie, son père, marquis des Marches, possède aussi l'hôtel particulier des Marches et de Bellegarde à Chambéry.



Hôtel particulier des Marches et de Bellegarde

1. Comte de Foras, *Le Blason. Dictionnaire et remarques*, Grenoble, Allier, 1883, folio 198.

LES PARENTS DE LUCIE



*François Eugène Robert de Bellegarde
Médaillon extrait des fresques de la
salle de bal du château de Les Marches*

Son père: François Eugène Robert de Bellegarde, est le fils de Joseph François (gentilhomme de la chambre du Roi de Sardaigne) et de Françoise Charlotte Oglethorpe, une Anglaise.

- Baptisé le 12 mars 1720 à Londres (Grande-Bretagne).
- Décédé le 6 septembre 1790 à Chambéry (Paroisse Saint Léger).
- Marquis des Marches et de Cursinge.
- Chevalier de l'Ordre-des-Saints-Maurice-et-Lazare.
- Marié le 23 juin 1771 à Leschelle (Aisne) à Marie Charlotte Adélaïde Le Cat d'Hervilly.



Marie Charlotte Adélaïde

Sa mère : Marie Charlotte Adélaïde

- Baptisée le 6 janvier 1750 à Leschelles (Aisne).
- Morte en couches le 18 août 1776 à Chambéry.

Elle était la fille de Louis Michel César (1722-1803) Seigneur de l'Eschelle, marquis de l'Eschelle, lieutenant au régiment du Roi en 1745 et de Rose Adélaïde De Castille de Chenoise (1723-1774).

De l'union de François Eugène et Marie Charlotte naissent trois filles : Adèle, Lucie et Aurore. A la mort de leur mère, leur père se consacre à leur éducation.

LES SOEURS DE LUCIE



*Adélaïde Victoire,
extrait du tableau de David
« l'enlèvement des Sabines »*

Adélaïde Victoire, appelée communément Adèle (*ci-après son acte de baptême*).

- Baptisée le 24 juin 1772 à Chambéry (Paroisse Saint Léger).
- Décédée le 7 janvier 1830 à Paris.
- Mariée à l'âge de 15 ans le 5 novembre 1787 à l'église Saint Léger de Chambéry avec Frédéric de Bellegarde (1752- Dresde en Saxe-4 janvier 1830) son cousin, lieutenant colonel dans l'armée sarde.

De cette union, naissent deux enfants : Adèle Eugénie de Bellegarde le 10 septembre 1789 aux Marches et Frédéric Pierre de Bellegarde le 29 juin 1791 aux Marches.

Frédéric et Adèle divorcent en 1794.

Le 24^e juin 1742 est née et le même jour a
 été baptisée Adelaïde victoire fille de
 M^{re} sire François Robert Eugène de Belle-
 garde Marquis des Marches et de Cussinge
 général major au service de leurs hautes
 puissances les États Généraux, et d'illustre
 Dame Marie Charlotte Adelaïde d'Herivilly
 marquise de Bellegarde marrain
 son Excellence le Seigneur Janus de
 Bellegarde Comte d'Intremont Chevalier
 de l'Ordre Suprême de l'Annonciade
 Général d'infanterie Gouverneur d'Alexan-
 drie tenant en son nom hon. le père
 Donier, Marraine illustre Dame Adelaïde
 victoire de Castille marquise d'Herivilly ayeule
 maternelle de la petite fille, tenant en son
 nom Dem. elle François Durroy aîné est
 Alex chne

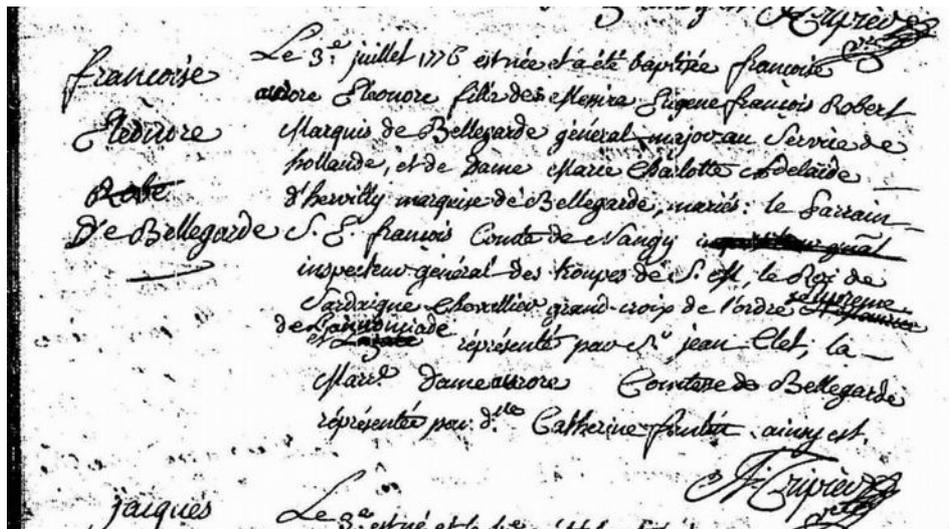
Adelaïde
 victoire
 de Bellegarde

Acte de baptême Adèle de Bellegarde

- Françoise Aurore Eléonore, appelée communément Aurore
- Baptisée le 3 juillet 1776 à Chambéry (Paroisse Saint Léger).
 - Décédée le 14 mars 1840 à Paris.



Aurore Eléonore - Médaillon extrait des fresques de la salle de bal du château de Les Marches



Acte de baptême d'Aurore Eléonore

ADELE ET AURORE AU TEMPS DE LA REVOLUTION

En novembre 1792, les deux sœurs orphelines (âgées de 20 ans et 16 ans) reprennent possession du château des Marches après avoir séjourné dans le Piémont. Ouvertes aux idées révolutionnaires, elles y accueillent nombre de Jacobins et y organisent des bals et des fêtes. Quand Hérauld de Séchelles et Philibert Simon sont délégués comme commissaires de la Convention dans la Savoie devenue française, elles s'affichent ouvertement avec eux, suivent Hérauld à Paris et au moment de sa condamnation, sont jetées en prison. Adèle a une relation avec Marie-Jean Hérauld de Séchelles.



Hérauld de Séchelles

Soutenues par Aimée de Coigny, qu'elles ont connue en prison, les sœurs de Bellegarde retrouvent une vie parisienne cultivée ouverte aux arts. Elles fréquentent les salons (Mme Tallien, Mme de Staël, etc.) Elles sont amies avec Rouget-de-Lisle. Mme de Noailles présente Adèle au peintre David. Celui-ci la choisit pour figurer dans son tableau, peint entre 1796 et 1799 les « Sabines ».



Pierre-Jean Garat

Adèle a eu une relation avec le chanteur Pierre-Jean Garat (1762 Ustaritz-1823 Paris) avec lequel elle a deux enfants : Léon François Aurore de Bellegarde ou Léon de Chenoise (né le 16 octobre 1800 à Epinay sur Orge) et Marie Aimée Aurore Garat de Bellegarde (née le 16 juillet 1802 à Epinay sur Orge).

Sa sœur Aurore a une relation avec Philibert Simond, député de la Convention Nationale et élu du Bas-Rhin (19 septembre 1755 Rumilly -14 avril 1794 Paris).

Sous l'empire, les sœurs protégées par Talleyrand passent une vie discrète partageant leur temps entre Paris et Chenoise où elles ont un château venant de leur mère.

Frédéric Pierre de Bellegarde, fils de Frédéric et d'Adèle, chambellan de l'empereur d'Autriche, vend le château des Marches en 1831 au comte Camille Costa de Beauregard, après le décès de sa mère en 1830 à Paris.

Groupe de Généalogie

Sources :

Wikipédia : Les Noyel de Bellegarde

Archives Départementales de la Savoie : registres paroissiaux et d'état-civil

Archives Départementales de l'Aisne : registres paroissiaux

Archives Départementales de l'Essonne : registres d'état-civil

Iconographie :

Histoire des Marches (Ghislain Garlatti)

Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie (Foras).

Carte postale ancienne (M P Monachon)

Le saviez-vous ?

En mars 1794, un fait divers bien particulier s'est déroulé aux Marches. Les circonstances en sont détaillées dans un document officiel écrit par l'officier public membre du conseil général de la Commune de Les Marches.

A 6 heures, un matin, deux laboureurs et un jeune enfant de 9 ans en âge de travailler arrivent chez un agriculteur ; Claude, qui les a requis pour lui prêter secours.

En effet, Thérèse, la femme de Claude est mourante, du fait de son accouchement. Les douleurs sont si fortes qu'elle meurt sans avoir pu donner naissance à son enfant.

Voyant qu'elle ne donne plus signe de vie, un des laboureurs, François, se hasarde à lui faire une incision au ventre en présence de deux sages-femmes, Jacqueline et Charlotte, voisines dudit Claude.

Suite à cette opération, Jacqueline récupère l'enfant mâle dans le ventre de sa mère et le porte près du feu pour lui prodiguer tous les soins nécessaires. Mais le voyant changer de couleur, elle lui entaille aussitôt les bouts de deux doigts de pied, entraînant ainsi une perte de sang qui lui fut bénéfique.

L'enfant reçut le prénom de Joseph et fut baptisé.

Grâce à la présence d'esprit de François, la vie de cet enfant a été sauvée ! Sans le savoir, François a pratiqué une césarienne....

Danielle THIABAUD

Registre d'État civil de Les Marches de l'an II de la République française

Témoignage d'un Marcheru

PRISE D'OTAGES À CHIGNIN

Lors du départ de Chambéry des derniers Allemands, le 22 septembre 1944 ils sont attaqués par la résistance lors de leur passage à Chignin. La troupe de la Wehrmacht réagit violemment ; on compte deux morts parmi les partisans, Claudius MANON de Barby AS² et Marcel GOVARD AS d'origine juive recherché et quatre blessés : Félix COURRIER de Barby AS et Attilio BUFFA dit Negro RIF³ de Saint-Alban Leysse, Albert GAUDET-TRAFFIT de Challes-les-Eaux AS, Roger GUERRAZ (Jacques MALET) FTPF 92.02.⁴.

Du côté allemand il est difficile de faire un bilan humain parce que à cette période leurs morts sont systématiquement récupérés et emmenés.

Nous sommes sur les Hauts de Chignin.

A 8 heures, après avoir réveillé ses enfants Roger et Simone, âgés de quatorze et onze ans, Madame HYVER, patronne de la fruitière, leur annonce que les Allemands sont dans le village. A l'extérieur sur le perron, des résistants en plein casse-croûte sont surpris par l'arrivée d'un cycliste allemand venu se fournir en lait. S'ensuit une fusillade, à l'initiative des résistants, qui provoque la fuite du coursier et la fuite de celle des maquisards.

Le bruit des tirs a alerté les occupants nazis du Château REVEL⁵, qui entament une progression en direction de la fruitière.

Après les échanges de tir entre ces soldats en position d'attaque et les résistants proches de la fruitière ceux-ci se replient. Les tirs ont piqué le mur du bâtiment d'impacts qui seront longtemps visibles. La fruitière est encerclée par les militaires allemands.



2 - AS armée secrète

3 - RIF résistance intérieure française

4 - FTPF franc-tireur et partisan

5 - Le château de Revel, grosse maison à la sortie du village qui appartient à Joseph Guigue, trésorier général de Savoie, avec une chapelle romane.

Pierre COCHET dix-sept ans commis de la fruitière témoigne : [...«Les bâtiments cernés depuis huit heures passées environ sont investis vers les neuf heures. A coups de crosse ils nous font sortir, les bras en l'air, et nous alignent contre le mur du perron. Avec moi il y a François HYVER le patron, et le gendre du chef de gare Mr COCHET Alfred, lui est client il vient chercher le lait pour sa famille. Nous sommes malmenés et traités de « terroriste, terroriste !! ». Ils sont tenus à l'écart et étroitement surveillés. Nos gardiens au nombre de deux nous assènent un coup de crosse lorsque les bras fléchissent. Dans leur fureur, ils mettent à sac les appartements. Mme HYVER et ses enfants sont placés côte à côte au milieu de la route pour servir de bouclier. »...].

Madame Simone T née HYVER 11 ans en 1944 dit [...Les soldats ont gravi les marches qui mènent sur le perron, je me souviens encore du bruit de leurs bottes. Ces vandales sont entrés et ont tout cassé dans la maison, nous avons peur qu'un maquisard se soit caché à l'intérieur. Le bureau de mon père est complètement détruit, les tiroirs fracassés. Quelques objets de valeur sont volés. La voiture, la moto de mon père, et les vélos sont réquisitionnés. Un Allemand parlant un peu français dit que la fruitière va être brûlée.»...].

Pierre COCHET rajoute [...« A 11 heures après deux heures d'inquiétude, toujours les bras en l'air, à la moindre défaillance un coup de crosse nous oblige à les relever. Un officier arrive, donne des ordres, on nous fait descendre à Chignin-gare » ...]. Il semblerait qu'à ce moment-là, il n'y ait plus que deux personnes considérées comme otages. (Note de l'auteur).

Pierre COCHET précise [...«Un soldat tenant sa mitraillette dans mon dos, m'oblige à porter mon vélo les bras en l'air. Arrivés à destination, un officier nous ordonne de rentrer dans la cour de MIÈGE, station d'essence et épicerie. Il nous fait comprendre que nous sommes des otages et précise que nous pâtirons des conséquences si des Allemands sont tués lors de cet accrochage.»...].

Simone toujours retenue avec son frère et sa mère près de la fromagerie, raconte : [...«Vers 16 heures 45 estimant que l'accrochage est terminé, les « Boches » sont redescendus en camions en direction de la gare pour repartir ensuite sur Montmélian. Ma mère nous envoie avec mon frère jusqu'au Clos DÉNARIÉ pour y être recueillis par des amis de la famille. Ainsi elle peut aller aux nouvelles pour savoir ce qui est advenu de mon père et du commis, dont on est sans nouvelle depuis le matin. »...].

Pendant ce temps, à Chignin-Gare, le temps passe Pierre COCHET dit : [...«L'attaque du convoi s'étant terminée, deux officiers allemands du PC nous font entrer au café GIRARD où se trouve un interprète suisse-allemand. M. HYVER parvient à lui expliquer les conditions de notre arrestation. Puis on

nous reconduit chez MIÈGE ou on nous place sur une brouette, attachés dos à dos.»...]. Simone nous retranscrit l'explication que son père a donné de sa fin de journée d'otage et sa libération ainsi que celle de COCHET : [... «C'est alors que l'interprète leur dit « quand je tirerai un coup de feu en l'air, ce sera le signal pour le rassemblement des camions, et se sera alors pour vous le moment de vous sauver. Personnellement je ne vous tirerai pas dessus, mais je ne peux répondre des autres soldats. S'il y a un manquant chez nos soldats, on vous fusille sur place.»...].

Le convoi bloqué depuis le matin, sur la RN6 s'ébranle, en fin d'après-midi direction Montmélian. Les deux otages, se sauvent en courant à travers prés en montant direction de la fruitière de Chignin. Quelques temps auparavant, juste après le départ des soldats du village, madame HYVER inquiète, joint le curé BOUCHET qui parlant allemand pourrait être un médiateur, pour faciliter la libération des deux hommes. Quelle ne fut pas leur surprise à tous deux, arrivés à la fromagerie, d'apercevoir les ex-otages sains et saufs qui viennent d'arriver là, tout essoufflés par leur course vers la liberté. Anecdote contée par madame Simone T [...« Une semaine environ, après la bagarre, mon père reçoit un coup de fil le convoquant à la préfecture de Chambéry. Là, on lui demande de raconter la prise d'otages dont il a été victime, ce qu'il fait. Il précise qu'emmenés au café GIRARD, où se trouve un interprète, celui-ci les avait bien conseillés et aidés à s'échapper. On lui dit être content de sa version des faits. On fait alors entrer un homme dans le bureau, mon père dit, « je le reconnais, c'est l'interprète qui nous a sauvé la vie ». Cet Allemand avait été retrouvé dans les marais aux Mollettes, et fait prisonnier ; Il avait déserté et s'était vêtu d'un sac en toile de jute qu'il avait découpé pour passer bras et tête »...].

Pour fêter le départ des occupants et la Libération, un bal est organisé près du Garage BEAUREGARD. Pour la population c'est l'occasion de renouer avec la joie d'avant-guerre et pour les jeunes, d'assister à leur « premier bal », les manifestations populaires étant pour la plupart interdites durant la guerre.

DARDIER Maurice

Sources :
Extrait de 'La bataille de Chignin' Maurice DARDIER
Témoignages de Chignerins,
DVD résistance AERI

Intermède patoisant

LA PREYÉRA

P'le petchiou t-éfan k'è meur' è flan d'sa more
 Pèdè ke tôle z'otre s'amoézon djie la kor,
 É p'l'éjô blécha ké so po parké
 S'n'ola to pr'on kou è t-è san é déché
 P'la sè é la fan é le délir' ardè
 De vo salu, Mari

P'lo menion tapo, p'le soulan kè rètrè
 P'l'one k' rechè dè ko dè pié i vètrè
 É p'la vargonye dè l'inossè poni
 P'la viarzhe vèdoua k'a éto dézabya
 P'l'éfan kè la more a éto èssolto
 De vo salu, Mari.

P'la viya klétchè dozho trô dè pè
 kè de : « Mon Djie ! ». Pè le moléreu kè lo bro
 Pojévon po s'apoyé chi kôkon
 K'mè la kroé d'Jési chi Simon dè Syrèna
 P'le sh'vô tonbo dozho l'sharè k'i trèné
 De vo salu, Mari.

P'lo katr'orizon kè tormèton le monde
 P'to chleu k'son è guéra o kè meuron
 Pè ch'leu k'son sè pié, pè chleu k'son sè man
 P'le malade k'on opér' é kè s'plè
 É p'le jiste b'to chi l'ban d'lo z-assassè
 De vo salu, Mari.

P'la more apreniyè k's'n'éfan è gari
 P'l'éjô rapelè l'éjô tonbo di ni
 P'l'erba k'a sè è r'kôka la plôzhe
 P'le béré pardi p'l'amor rebaya
 É p'le roudjô k'a r'trovo tôle so sou
 De vo salu, Mari.

LA PRIÈRE

Georges Brassens

*Par le petit garçon qui meurt près de sa mère
 Tandis que des enfants s'amuse au parterre
 Et par l'oiseau blessé qui ne sait pas comment
 Son aile tout à coup s'ensanglante et descend
 Par la soif et la faim et le délire ardent
 Je vous salue, Marie.*

*Par les gosses battus, par l'ivrogne qui rentre
 Par l'âne qui reçoit des coups de pied au ventre
 Et par l'humiliation de l'innocent châtié
 Par la vierge vendue qu'on a déshabillée
 Par le fils dont la mère a été insultée
 Je vous salue, Marie.*

*Par la vieille qui, trébuchant sous trop de poids
 S'écrie: " Mon Dieu ! " par le malheureux dont les bras
 Ne purent s'appuyer sur une amour humaine
 Comme la Croix du Fils sur Simon de Cyrène
 Par le cheval tombé sous le chariot qu'il traîne
 Je vous salue, Marie.*

*Par les quatre horizons qui crucifient le monde
 Par tous ceux dont la chair se déchire ou succombe
 Par ceux qui sont sans pieds, par ceux qui sont sans mains
 Par le malade que l'on opère et qui geint
 Et par le juste mis au rang des assassins
 Je vous salue, Marie.*

*Par la mère apprenant que son fils est guéri
 Par l'oiseau rappelant l'oiseau tombé du nid
 Par l'herbe qui a soif et recueille l'ondée
 Par le baiser perdu par l'amour redonné
 Et par le mendiant retrouvant sa monnaie
 Je vous salue, Marie.*

La Prière est une chanson de Georges Brassens qui met en musique le poème *Rosaire* de Francis Jammes (extrait du recueil *L'Église habillée de feuilles*), enregistrée en 1953. Pour cela, Georges Brassens reprend le timbre qu'il a déjà utilisé pour la mise en musique du poème d'Aragon, *Il n'y a pas d'amour heureux*.

« J'ai mis un jour en musique le poème d'Aragon *Il n'y a pas d'amour heureux* et je me suis aperçu que le poème de Francis Jammes *La Prière* avait le même mètre et qu'elle marchait sur la même musique. J'ai chanté les deux à Patachou et elle a choisi *La Prière*. » (Brassens, *Radioscopie* avec Jacques Chancel, 1971)*.

La Prière (La Preyéra) a été traduite en Patois de Les Marches par Mme Monique BARON et le groupe Patois de Mémoire et Patrimoine de Les Marches.

* Wikipédia.org

SOIRÉES CONFÉRENCES

Présentée par

Ghislain GARLATTI, historien

11 mai 2019

Histoire de la viticulture en Savoie

19h30, salle Saint-Maurice, Les Marches

Présentée par

Cédric BRUNIER, historien

15 novembre 2019

Contes et Légendes de Savoie

19h30, salle Saint-Maurice, Les Marches

CONCOURS PHOTOS

Règlement du concours de photos numériques 2019

Le thème

« Ce qui caractérise Les Marches pour vous »

(Paysages, portraits, bâtiments, architecture, espaces naturels, objets, événements)

Article 1 : objet

L'association *Mémoire et Patrimoine de Les Marches*, à but non lucratif, dont le siège social est situé à la Mairie de Les Marches, lance un concours de photographies numériques du **mardi 30 avril au mercredi 31 juillet 2019 minuit**, dont l'objectif sera une exposition des photographies sélectionnées, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine

Le règlement du concours est accessible sur le site de l'association <http://patrimoinelesmarches.toile-libre.org/>

Article 2 : participants et conditions de participation

Ce concours gratuit est ouvert à tous, photographes amateurs ou professionnels. Pour les participants mineurs, une autorisation parentale devra être fournie. La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement.

La participation s'effectue exclusivement par voie électronique. Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue. Sont exclues les personnes ayant participé directement à l'organisation du concours.

Article 3 : photographies

Les photos pouvant concourir doivent obligatoirement rentrer dans la thématique définie.

Seules les **photos** envoyées par mail, au format **.JPEG** et d'une taille maximum de **3MO** seront prises en considération. Les fichiers trop « lourds », non

téléchargeables ne sont pas recevables.

Les clichés sélectionnés par le jury seront imprimés si nécessaire à partir du fichier original de l'auteur, qu'on lui demandera de fournir.

Les photos doivent être accompagnées des renseignements suivants :

- Nom, prénom,
- Adresse, code postal,
- E-mail,
- Téléphone,
- Titre de la photo,

- La phrase suivante : *Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepte.*

Chaque participant pourra déposer au maximum 3 photographies (adresse internet faisant foi) dans la thématique. Les 3 clichés peuvent être sélectionnés par le jury.

Ne seront pas considérées comme valables :

- Toute photographie réceptionnée après la date de clôture soit le **mercredi 31 juillet 2019** à 23h59.
- Les photos considérées non conformes au thème.
- Les photos dont les coordonnées sont absentes, incomplètes ou erronées.
- Les clichés signés.

Article 4 : jury

Le jury sera composé de 5 personnes maximum :

membres de l'association sous la présidence de Noëlle Merlet-Dassé. Vingt clichés maximum seront sélectionnés pour l'exposition, un même participant peut avoir de une à trois photos sélectionnées. Le jury se réserve le droit de définir le nombre de photographies finalement exposées, 20 étant le nombre maximum, 10 le nombre minimum.

Article 5 : **designation des gagnants**

Le jury délibérera entre le 05 et le 12 septembre 2019 afin de sélectionner les clichés.

Les clichés seront jugés sur quatre aspects par ordre de priorité :

- 1/ le respect du thème
- 2/ l'originalité du traitement (capacité de présenter le sujet sous un angle nouveau ou de façon inédite)
- 3/ l'esthétisme (composition)
- 4/ l'impact visuel de l'image (effet, portée de l'image sur la sensibilité du spectateur).

Article 6 : **prix**

Les auteurs des clichés sélectionnés seront avisés par courriel ; ils seront récompensés par une exposition **lors des Journées Européennes du Patrimoine des 21 et 22 septembre 2019**. L'association se réserve le droit de modifier les dates de l'exposition en cas de force majeure.

L'association prendra en charge l'impression des photographies et les supports appropriés pour l'exposition.

Article 7: **droits et éthique**

Le candidat certifie qu'il est le titulaire des droits d'auteurs des photographies envoyées, et d'avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur concernant les personnes, les biens ou espaces privés photographiés. Le candidat fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée et/ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement. Il renonce également à réclamer des avantages financiers et/ou matériels liés à leurs utilisations quelles qu'elles soient par l'association. En aucun cas il ne sera versé au candidat de droit d'auteur. Le candidat autorise la reproduction gratuite de ses clichés par l'association pour l'exposition, la publication sur le site de l'association, média dans le cadre de la promotion des résultats du concours. La propriété des photographies imprimées reste à l'association cette dernière se réserve le droit de s'en resservir dans les deux années qui suivront.

L'association ne pourra toutefois pas reproduire les clichés pour d'autres supports sans autorisation préalable

de l'auteur. Aucune photographie ne sera retournée. Aucune utilisation commerciale ne sera faite de ces clichés.

Les participants autorisent l'organisateur à diffuser leurs noms lors de l'exposition qui aura lieu à la suite du concours.

La responsabilité de l'association ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours photo devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou dommages causés à l'enregistrement donné.

De même, l'organisateur ne peut être tenu responsable d'un incident survenant à un candidat lors de ses prises de vue ou de ses déplacements.

Les photos de professionnels seront jugés au même titre que les photos d'amateurs.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi «Informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel, et au décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, les participants bénéficient auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour leur données les concernant sur simple demande.

article 8 : **préservation de l'environnement**

Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels et les espèces sauvages photographiés, à ne pas détériorer espèces florales sensibles et à ne pas déranger les animaux dans leur milieu naturel.

Article 9 : **respect du règlement**

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Article 9: **depôt des photographies et du dossier**

La date limite de dépôt des photographies est fixée au mercredi 31 juillet 2019 à 23h59, adressées à

Me Noëlle Merlet-Dassé

Présidente de l'association de Mémoire et Patrimoine de
Les Marches

06 63 40 49 54

memoire.patrimoine@gmail.com



6^e édition du troc de plantes

Samedi 11 mai 2019, 10h – 12h
dans le jardin de l'ancienne cure (devant l'église)

Échange de graines, boutures et plants entre les particuliers.

Atelier jardiner avec des produits naturels (ortie, consoude, prêle,...).

Les marionnettes de Sandrine s'invitent au jardin :
à 10h30 et à 11h30 : comptines pour les tout-petits (15mn)
à 11h00 : une histoire pour petits et grands (10mn)

Entrée libre

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

21 et 22 septembre 2019

Visite du bourg médiéval des Marches

Visite d'une collection d'outils agricoles

Résultat du concours photos

Spectacle en chansons